

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOURS - 3701 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 28/11/2024 - 9639 - 2012 B 00494 - 751 452 368 - A et D PARTICIPATIONS

A ET D PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 321 000 euros
Siège social : 1 Allée des Vergers
37250 MONTBAZON
751 452 368 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal des délibérations

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 26 novembre 2024 à 9 heures, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier WILLARD, co-gérant, associé.

La société VAL DE LOIRE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, est absent et excusé.

Les associés assistant à la réunion ont signé une feuille de présence en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par la présidente. Cette feuille est tenue à la disposition des associés.

- Monsieur Alain DENIS, détenteur en Pleine Propriété de 11 100 Parts sociales
- Monsieur Didier WILLARD, détenteur en Pleine Propriété de 21 000 Parts sociales

Total des parts détenues par les associés présents : 32 100 parts sur les 32 100 parts composant le capital social.

L'assemblée réunissant l'intégralité des parts sociales peut valablement délibérer.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- nomination de deux nouveaux co-gérants,
- pouvoirs à conférer aux fins de formalités.

Le président rappelle que le capital de la société est détenu par deux associés personnes physiques qui ont exprimé le souhait d'associer pour l'avenir leurs enfants à la direction de l'entreprise qui présente un caractère familiale et fermé, afin d'en assurer à terme la pérennité.

C'est dans ce contexte qu'une réflexion a été menée pour qu'un enfant de chaque branche familiale soit désigné pour compléter le collège de gérance.

A cette occasion, la désignation de Madame Emilie DENIS et de Monsieur Théo WILLARD a été pressenti, en raison notamment de leur expérience passée et de leur proximité.

La discussion est ouverte, puis personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau co-gérant de la société, Monsieur Théo WILLARD, né le 4 octobre 1993 à ASNIERES SUR SEINE (92600), demeurant à VEIGNE (37250) - 62 rue de Beigneux, pour une durée indéterminée et ce à compter de ce jour.

Monsieur Théo WILLARD exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Il disposera des mêmes pouvoirs que ceux jusqu'alors dévolus aux co-gérants en poste.

Sauf décision ultérieure contraire, il ne sera pas rémunéré au titre de telles fonctions mais bénéficiera du remboursement des frais qu'il aura engagés personnellement dans l'exercice de son mandat.

Monsieur Théo WILLARD a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau co-gérant de la société, Madame Emilie DENIS, née le 31 juillet 1994 à CHAMBRAY LES TOURS (37170), demeurant à TOURS (37100) - 17 avenue Marc Chagall, pour une durée indéterminée et ce à compter de ce jour.

Madame Emilie DENIS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Elle disposera des mêmes pouvoirs que ceux jusqu'alors dévolus aux co-gérants en poste.

Sauf décision ultérieure contraire, elle ne sera pas rémunérée au titre de telles fonctions mais bénéficiera du remboursement des frais qu'elle aura engagés personnellement dans l'exercice de son mandat.

Madame Emilie DENIS a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs pour effectuer ou faire effectuer les formalités, à tout porteur d'un original des présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:
Didier WILLARD
8D7A15BA987841A...

DocuSigned by:
Alain Denis
0A5911E234D7401...

Signé par :
Emilie DENS
3A5F2641B70E415...

Signé par :
Théo WILLARD
E77AD46432A3471...